

**ARRÊTÉ N°05/2026
DE DELEGATIONS DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE DU MAIRE
AU 3° ADJOINT**

Le Maire de Chabottes,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°10/2026 du 22 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du maire et des adjoints, en date du 22 mars 2026,

Considérant que pour la bonne administration des activités communales, il convient de déléguer à M. Raphaël GUILLÉ, 3^{ème} adjoint au maire, les attributions suivantes relatives à la gestion du service urbanisme, de l'animation, de la vie associative - vie communale et valléenne, communication interne et externe, de la forêt – chasse - pêche ;

ARRÊTE

Article 1° : A compter du 23/03/2026, Il est donné délégations de fonctions et de signature à **Monsieur Raphaël GUILLÉ, 3^{ème} adjoint, pour assurer l'instruction et le suivi des dossiers, pour prendre les décisions et signer tous courriers, actes réglementaires, et les pièces administratives dans les domaines suivants :**

- **Gestion du service Urbanisme :**
 - *correspondances courantes, arrêtés (CU, PC, PA, PM, DP), déclaration d'intention d'aliéner,
 - *préparation des avis pour le service instructeur
 - * suivi du PLU et du PPRN
 - * vérification des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des constructions

- **Gestion de l'animation de la vie associative, de la vie communale et valléenne :**
 - * préparation des différents courriers à adresser aux associations tels que refus ou accord de la subvention,
 - * préparation des tarifs et du règlement des locations des salles communales et du prêt de matériel,
 - * préparation des protocoles et cérémonies officielles,
 - * préparation des programmations événementielles (marché, fêtes votives, théâtre la passerelle)
 - * préparation des programmations culturelles (médiathèque)
 - *gestion de la promotion de la Commune : produits locaux, tourisme, ...

- Gestion de la communication interne et externe :
 - * développement des nouvelles technologies de l'information et de communication : suivi du site internet, Facebook, panneau lumineux, presses locales et bulletin municipal, réalisation d'une newsletter
- Gestion des affaires agricoles :
 - * relations avec les différents acteurs de la vie agricoles
 - * suivis des questions agricoles
- Gestion de la Forêt - Chasse -Pêche :
 - * relations avec l'ONF (entretien de la forêt communale, suivi coupe de bois-affouage, Communes Forestières, ...)
 - * relations avec le PNE,
 - * relations avec les associations de Chasse et de Pêche

Article 2° : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « *par délégation du Maire* »

Article 3° : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4° : la présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 5° : La présente délégation peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 6° : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet,
- Monsieur le Trésorier,
- à l'intéressé à la notification.

Fait, à Chabottes, le 30/04/2026

3ème adjoint, Raphaël GUILLE

Le Maire, Elsie NICOLAS

